

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres
en exercice : 11
Nombre de membres
présents : 8

L'an deux mil vingt-cinq, le onze juin à 19H00, le conseil municipal de la commune de Jussé (Vienne) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Lydie NOIRAULT.

Date de convocation : 5 juin 2025

***Présents :** Mme NOIRAULT Lydie, Mr GEFFROY Armand, Mme PUISAIS Virginie, Mr FOUCHER Rémi, Mme LELONG Marianne, Mr PLANCHET Gilles, Mme ROGEON Evelyne, , Mr BONNET André,*

***Absents :** Mr MOULIGNEAUX Pascal ayant donné pouvoir à M. GEFFROY Armand, Mme DROULIN Cathy ayant donné pouvoir Mme PUISAIS Virginie ; Mr PEINTUREAU Bernard ayant donné pouvoir à Mme Lydie NOIRAULT.*

***Secrétaire de séance :** Mme PUISAIS Virginie*

2 - OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET D'IMPLANTATION DE 4 ÉOLIENNES ET DE 1 POSTE DE LIVRAISON SUR LA COMMUNE DE LA CHAPELLE-BÂTON PRÉSENTÉ PAR LA SOCIÉTÉ PROJET ÉOLIENNE « DE LA PIERRE FOLLE » COMMUNE DE LA CHAPELLE-BÂTON, À COMPTER DE LA DATE D'OUVERTURE D'UNE CONSULTATION PUBLIQUE ET DANS LE DELAI DE 15 JOURS SUIVANT LA CLOTURE DE CETTE CONSULTATION.

Vu le courrier en date du 17 avril 2025 portant ouverture d'une consultation publique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par Monsieur le Directeur de la SAS PROJET ÉOLIEN DE LA CHAPELLE-BÂTON pour l'installation et l'exploitation d'un parc éolien « de la Pierre Folle » à LA CHAPELLE-BÂTON (86) et dont l'activité est soumise à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

Considérant que l'enquête publique se déroule dans la mairie de LA CHAPELLE-BÂTON (86) du 19/05/25 au 19 Août 2025.

Considérant qu'il est demandé au conseil municipal de Jussé de donner un avis sur ce projet conformément aux règles encadrant les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), le territoire communal de Jussé étant dans le rayon d'affichage des 6 km prévu à la nomenclature des installations classées,

Projet 4 éoliennes : soutenu par une société SOLVEO VENT COMMUN, du département 31, 75 % du capital et la commune de La-Chapelle-bâton, 25 % du capital pour un partage des recettes de la vente d'électricité.

Après l'installation de plusieurs parcs éoliens sur le site du Sud Vienne, La Communauté de Communes du Civraisien en Poitou a voté en 2020, à une large majorité, un moratoire sur les projets éoliens afin d'éviter, entre-autre, l'encerclement des villages et la saturation des paysages.

Il s'avère que des communes ont fait le choix de ne pas voter ce moratoire, elles en sont libres mais leurs décisions influent fortement les paysages des communes voisines qui ont voté le moratoire.

Notre commune est déjà impactée par la vue de 8 éoliennes du Parc des 4 vents, en bordure de la commune de Château-Garnier au plus près de Jussé (que nous avons cependant validé, croyant que la ZDE serait respectée mais en finalité a été annulée) et serait complété par un parc accepté de 8 autres éoliennes des communes de Château-Garnier et de La-Chapelle-Bâton.

Auxquelles s'installent actuellement 6 éoliennes de la Plaine de Beauvais des communes de Payroux-La-Chapelle-bâton qui surplomberont pour certaines notre village et son château du XII^e siècle. Sans oublier celles de Savigné, Saint-Gaudent mais aussi de st Secondin, Brion.... créant un parc géant qui ne cesse de s'intensifier. La lecture des rapports des communes limitrophes montre souvent que la majorité de ces communes votent défavorablement mais leur avis n'est pas respecté.

AR Prefecture

086-218601193-20250611-DCM20250611_2-DE
Reçu le 23/06/2025
Publié le 23/06/2025

Après délibération, le conseil municipal procède au vote quant à l'acceptation ou non de ce projet éolien.
Le vote donne les résultats suivants :

"Pour le projet" : 0 voix

"Contre le projet" : 8 + 3 voix

« Abstention » : 0 voix

Le Conseil Municipal charge Madame le Maire de faire part de cette décision à Monsieur le Commissaire enquêteur et aux services de l'Etat.

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme

Fait à Jossé, le 16 juin 2025



Le Maire,
Lydie NOIRAULT

La Secrétaire,
Mme PUISAIS Virginie

AR Prefecture

086-218601193-20250611-DCM20250611_2-DE
Reçu le 23/06/2025
Publié le 23/06/2025